



Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 21 avril 2017 à 20h30

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Régis RICORDEAU, Virginie PILARDEAU, Paul LINZA, Aurélie DEREMETZ, Eric MOTTIER, Annick CRECY et Franck OLIVIER.

Absents excusés : Odile SELLA-AGNESE donne pouvoir à Régis RICORDEAU

Soit, sur quinze membres en exercice, quatorze présents et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à vingt heure trente.

Isabelle CRUBLE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 31 mars 2017

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 31 mars 2017 est approuvé avec 14 voix pour et une contre (Franck OLIVIER).

Demande d'ajout à l'ordre du jour

Guy PARIS, Maire, propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : le sinistre du vestiaire du football.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour le sinistre du vestiaire du football.

Vote du Compte Administratif 2016 et affectation du compte de résultat

Guy PARIS, Maire, présente aux membres du Conseil municipal, le compte administratif 2016, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Marines et dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent 2015 reporté	97 248.13 €
Recettes 2016	886 974.81 €
Dépenses 2016	- 813 913.60 €
Excédent 2016	170 309.34 €

Section d'investissement

Déficit 2015 reporté	- 54 078.59 €
Dépenses 2016	- 184 269.76 €
Recettes 2016	206 170.58 €
Déficit 2016	- 32 177.77 €
Soit un excédent global de clôture 2016	138 131.57 €

R

Le Maire désigne Dominique PAPILLON en tant que président de séance et quitte la salle durant le vote du compte administratif par les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote par 13 voix pour et une contre (Franck OLIVIER), le compte administratif 2016 conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Marines et accepte d'affecter l'excédent 2016 au budget primitif 2017 comme suit :

REPRISE DES RESULTATS BP 2016

Section de fonctionnement – Résultat CA 2016	170 309.34 €
Section d'investissement – Résultat CA 2016	- 32 177.77 €
Résultat global de clôture N-1 (exercice 2016)	138 131.57 €
Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit :	
Dépenses d'investissement - RAR fin 2016 à reporter sur BP 2017	141 221.08 €
Recettes d'investissement RAR fin 2016 à reporter sur BP 2017	0.00 €
Solde des restes à réaliser N-1	-56 979.11 €
Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2017 :	
Besoin de financement N-1	-89 156.88 €
Décide de reprendre les résultats	
<u>Investissement</u>	
Article 001 – Résultat d'investissement reporté –	-32 177.77 €
<u>Investissement Recettes</u>	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	89 156.88 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1	81 152.46 €

Approbation du Compte de Gestion 2016

Guy PARIS, Maire, présente aux membres le compte de gestion 2016 établi par le receveur de la trésorerie de Marines, conforme au compte administratif 2016 de la commune et dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent 2015 reporté	97 248.13 €
Recettes 2016	886 974.81 €
Dépenses 2016	- 813 913.60 €
Excédent 2016	170 309.34 €

Section d'investissement

Déficit 2015 reporté	- 54 078.59 €
Dépenses 2016	- 184 269.76 €
Recettes 2016	206 170.58 €
Déficit 2016	- 32 177.77 €
Soit un excédent global de clôture 2016	138 131.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 14 voix pour et une contre (Franck OLIVIER), le compte de gestion 2016, établi par le receveur de la trésorerie de Marines conforme au compte administratif de la commune.

Vote des subventions communales aux associations

Sandrine BILLARD, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal que les membres du comité des finances ont examiné les demandes de subventions présentées par les associations pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (voir voix ci-après) décide de verser les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2017 conformément aux propositions faites par le comité des finances et détaillées ci-après :



		POUR	ABSTENTION	CONTRE
Gymnastique volontaire	250 €	14	1 (Odile SELLA-AGNESE)	
Comité d'Animation de Sagy	300 €	14	1 (Guy PARIS)	
Tennis Club de Sagy	650 €	15		
Association Sportive du Vexin	150 €	15		
Amicale des Anciens Combattants	450 €	15		
Les Moissonneurs	500 €	13	2 (Guy PARIS et Daniel DEVAUCHELLE)	
La Gaule de Sagy	250 €	15		
Le Petit Journal de Sagy	400 €	13	1 (Guy PARIS)	1 (Franck OLIVIER)
Marelle et Baskets	5 000 €	14	1 (Aurélie DEREMETZ)	
Marelle et Baskets – Printemps	1 500 €	14	1 (Aurélie DEREMETZ)	
Marelle et Baskets – Automne Toussaint	1 500 €	14	1 (Aurélie DEREMETZ)	
Union Jeep Vexin	150 €	15		
Association Sportive. et Socio Culturelle. Ecole de Sagy	150 €	15		
Association des Parents Représentant les Ecoles de Sagy	150 €	15		
Syndicat des propriétaires de Chasse	250 €	15		
Les Copains de Sagy	350 €	14	1 (Eric MOTTIER)	
Yogattitude	150 €	15		
Amicale du Personnel Communal de Sagy	2 400 €	15		
Total	14 550 €			

Vote des taxes communales 2017

Guy PARIS, Maire, précise que les recettes fiscales inscrites à la proposition de budget primitif 2017 correspondent à l'état de notification reçu des services fiscaux ci-dessous présenté.

A TAUX CONSTANT PAR RAPPORT A 2016	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES 2016	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DE 2015 en %	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2017	PRODUITS A TAUX CONSTANTS
TAXE D'HABITATION	1 962 660	12.06	1 988 000	239 753 €
TAXE FONCIERE (BATI)	1 221 597	9.69	1 233 000	119 478 €
TAXE FONCIERE (NON BÂTI)	51 149	38.12	51 300	19 556 €
Cotisation Foncières des Entreprises	127 847	13.09	146 900	19 229 €
			TOTAL	398 016 €

Compte tenu du déséquilibre de la section de fonctionnement pour un montant de 23 330,04 € et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote une augmentation du taux des taxes communales pour 2017, avec 14 voix pour et une contre (Franck OLIVIER).

11 conseillers municipaux se sont prononcés sur une augmentation du taux des taxes communales pour 2017 de 6 % (Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Odile SELLA-AGNESE, Régis RICORDEAU, Virginie PILARDEAU, Paul LINZA, Eric MOTTIER).

Alain BEZARD et Aurélie DEREMETZ se sont prononcés pour une augmentation de 5 % du taux des taxes communales pour 2017 et Annick CRECY pour une augmentation de 4 %.

C'est donc une augmentation de 6 % qui est adopté à la majorité des membres.

BUDGET PRIMITIF 2017

Guy PARIS, Maire, présente à l'assemblée le budget primitif 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	223 830,10 €
012 – Charges de personnel	364 434,50 €
014 – Prélèvement FNGIR	127 545,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	91 351,13 €
66 – Charges financières	13 456,53 €
022 – Dépenses imprévues	77 545,83 €
023 – Virement à la section d'investissement	75 177,30 €
	973 340,39 €

Recettes :

002 – Excédent reporté	81 152,46 €
013- Atténuations de charges	10 000,00 €
70 – Produit des services	102 398,00 €
73 – Impôts et taxes	504 835,00 €
74 – Dotations et participations	214 504,93 €
75 – Autres produits de gestion courante	43 630,00 €
76 – Produits financiers	20,00 €
77 – Produits exceptionnels	16 800,00 €
	973 340,39 €

Section d'investissement :

Dépenses :

001 – Déficit antérieur reporté	32 177,77 €
16 – Remboursement d'emprunt	86 834,30 €
20 – Immo. incorporelles	28 069,90 €
21 – Immobilisations corporelles	150 184,18 €
	297 266,15 €

Recettes :

021 – Virement de la section de fonctionnement	75 177,30 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	100 135,85 €
13 – Subventions d'investissement	121 953,00 €
	297 266,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2017 avec 14 voix pour et une contre (Franck OLIVIER).

Acquisition d'une parcelle de 6m² pour l'achèvement de la Ruelle Saint Sulpice

Guy PARIS, Maire, explique que la commune de Sagy souhaite acheter un morceau de propriété de M. et Mme DEREMETZ sise 6 Clos des Galets au Grand Mesnil, pour relier la Ruelle Saint Sulpice, la rue Narcisse Aussenard et le Clos des Galets. La portion concernée mesure 1, 40 m de large sur 4,50 de long soit une superficie de 6m² provenant de la parcelle cadastrée section ZI numéro 165 d'une contenance de 654 m².

En ce qui concerne la valeur de cette parcelle de 6 m², le service des Domaines de Cergy a fait savoir qu'il était désormais dispensé d'avis dans la mesure où le coût d'acquisition était inférieur à 180 000 €.

Le cabinet de géomètres experts BRIER-DEUTSCH à Cergy a été contacté pour obtenir une estimation. Voici son mode de calcul en prenant comme hypothèse une valeur de votre terrain de 654 m² pour environ 160 000 €.

$$160\ 000 : 654 = 244,65 \text{ € arrondis à } 250 \text{ € TTC le m}^2$$

$$6\text{m}^2 \times 250 \text{ €} = 1\ 500 \text{ € TTC}$$

Le géomètre a indiqué que dans la mesure où le terrain était déjà bâti et que l'espace concerné était destiné à devenir une voie piétonne, il convenait de ramener à la baisse ce montant de 1 500 € et de trouver un accord amiable entre les propriétaires et la commune.

Sur ces bases, il a été demandé par courrier (copie annexée) à M. et Mme DEREMETZ de faire une proposition écrite et chiffrée. Il leur a été confirmé également que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et la réalisation d'un mur de clôture en moellons en bordure de la parcelle acquise.



Par courriel du 16 avril 2017, M. et Mme DEREMETZ proposent un prix de 1 300 € ainsi que la remise en état du mur du côté de la propriété, surtout la partie dégradée par le passage de la canalisation sous le mur, afin d'anticiper tout accident.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal estime que le montant proposé par les propriétaires est trop important. Il décide de reporter ce dossier à une prochaine séance et de demander au SIARVA, qui a réalisé la pose de la conduite d'assainissement eaux-pluviales, de procéder à la remise en état du terrain et de la partie du mur endommagée.

Evolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Aline BOUDIN, Adjointe au maire, expose que le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal de référence pour le paiement de l'indemnité des élus passe de 1015 à 1022 (indice majoré de 821 à 826). L'indice majoré passera à 830 au 1^{er} janvier 2018. La délibération 2014CM2803N2 du 28 mars 2014 fixant les indemnités des élus fait référence à l'indice 1015. Il convient donc de remplacer cette référence par la mention « indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » afin d'être en conformité avec le décret sus-visé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote avec 14 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) la modification de la délibération 2014CM2803N2 du 28 mars 2014 fixant les indemnités des élus en remplaçant la référence à l'indice 1015 par l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Adhésion au groupement de commandes coordonné par la Syndicat Mixte Départemental Electricité Gaz Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO)

Dominique PAILLON, Adjoint au maire, indique que l'assemblée générale du syndicat du 5 décembre 2016 a décidé de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'énergie à l'attention des collectivités (communes, EPCI, etc.) qui le souhaitent. L'adhésion est gratuite et permet à la collectivité d'être déchargée de l'organisation des appels d'offres, de bénéficier de l'expertise technique et juridique du groupement, de bénéficier de l'effet de mutualisation, sur les prix et les services associés. L'adhérent gardera le contrôle de la relation avec les fournisseurs pendant l'exécution des marchés. La procédure se déroulera à la fin du 2^{ème} semestre 2017 afin de conclure les marchés Electricité à l'automne, sachant que l'échéance est fixée au 1^{er} janvier 2018. Les marchés Gaz suivront.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergie et de services associés du SMDEGTVO. Il approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par la SMDEGTVO et donne mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Sagy sera partie prenante. Le Conseil municipal décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Sagy est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés. Pour finir le Conseil municipal autorise le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Sinistre du vestiaire du football

Alain BEZARD, Adjoint au maire informe qu'un sinistre s'est déclaré début avril 2017 dans l'ancien vestiaire du football. Les sapeurs-pompiers sont intervenus vers 23h15 pour circonscrire l'incendie qui a détruit pratiquement la moitié du bâtiment (charpente, couverture et murs intérieurs). Sous l'effet de la chaleur, le bâtiment a beaucoup souffert et présente de nombreuses fissures horizontales et verticales représentant un danger.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote avec 14 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) la démolition du local sinistré. Il demande au Maire de prendre un arrêté de péril et de déposer un permis de démolir à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 23h05.

Fait à Sagy, le 25 Avril 2017

Le Maire

Guy PARIS

